

**Mardi 1er juin  
à Saint-Cloud, commission  
de suivi de l'accord APAR  
(chômage partiel)**

## Négociation "handi...CAP'AVENIR" ...

Mercredi 2 juin, réunion à Saint-Cloud pour négocier un nouvel accord pour l'insertion et le maintien de personnes handicapées dans notre Société.

*En 2003, avec la mise en œuvre du premier accord, nous sommes passés d'une situation où, par manque de salariés handicapés, l'entreprise s'acquittait d'une taxe annuelle d'environ 400 000 €, à une autre situation qui, avec plus ou moins de succès, rassemble toutes les énergies et implique les Ressources Humaines, les Services Médico-sociaux, les CHSCT et les Organisations Syndicales dans la recherche de solutions pour l'embauche, le maintien dans l'emploi et la formation de salariés handicapés.*

L'accord à renégocier couvrira les années 2011, 2012 et 2013. La CFDT entend bien préserver le budget actuel (équivalent à la taxe de l'époque) et surtout, améliorer cet accord, notamment par le biais d'engagements chiffrés (embauches, stages, etc), nettement préférable aux déclarations d'intentions.

*La délégation CFDT sera composée de COUPAS Dominique (St-Cloud), DUCREST Raymond (Argonay), ETCHETO Jean-Baptiste (Biarritz), ROSSIGNOL Jean-Louis (Argonay).*

## 1<sup>er</sup> Juillet... Elections... c'est parti !

Les protocoles organisant les élections DP et CE du 1<sup>er</sup> juillet sont signés par la Direction de l'établissement et 3 organisations syndicales (CFDT, CGC, FO).

Cette semaine, les listes des salariés électeurs et éligibles seront disponibles (Bâtiments A et B). Vous pourrez ainsi vous assurer de l'exactitude des renseignements qui vous concernent (Collège, Nom, Prénom, n°identité, âge et date d'embauche). Les organisations Syndicales devront ensuite déposer les noms de leurs candidats/tes le 8 juin à 12 H au plus tard. C'est le processus habituel, mais cette année, trois nouveautés !

1. Quatre sites voteront le même jour (Argonay, Biarritz, Martignas et Poitiers).
2. Argonay remplace le vote "papier" par le vote électronique. Comme par le passé, les personnes qui seront absentes le jour du vote (formation, déplacement, maladie, etc) pourront voter par correspondance. Mais leur situation devra être connue avant le 22 juin à 12 h dernier délai.
3. Cinq bureaux de votes sont constitués (au lieu de 10 en vote papier), et ils sont composés de 3 membres chacun : 2 électeurs parmi les plus anciens et un parmi les plus jeunes... soit 10 "anciens" et 5 jeunes !

A titre expérimental, les "Argonautes" vont donc voter par voie électronique. Afin que chacun puisse se familiariser avec ce type de vote, nous avons obtenu qu'une "base école" soit mise en place.

Celle-ci sera à votre disposition cette semaine.

Des ordinateurs seront disponibles dans les bureaux situés près du service des Affaires Economiques (Bâtiment A)...

**Du mardi 1er juin au Vendredi 4 juin 2010, de 12 h à 14 h, et de 15 h 30 à 16 h 30**

Même si la direction précise que c'est "hors temps de travail", la CFDT vous invite à aller tester ces nouveaux outils... en 10 mn, vous saurez tout !

Pour ceux qui souhaiteraient s'exercer à un vote depuis chez eux, nous avons également obtenu que cette même base école soit accessible de mardi à jeudi par internet à l'adresse suivante : <https://www.jevoteenligne.com/vote/da-argonay>

Les éléments nécessaires pour "un vote à blanc" sont :

- 1) Votre numéro d'identité société (sans la lettre) servant provisoirement d'identifiant.
- 2) Votre date de naissance.

Ces deux éléments vous permettent d'accéder à l'espace de vote et, après avoir choisi vos candidats (fictifs), le code confidentiel : 0000 0000 est à saisir pour valider chaque vote (CE titulaires et suppléants, DP titulaires et suppléants) soit 4 fois.

Lorsque vous voterez "pour de vrai", sur présentation de votre badge, l'identifiant et le code confidentiel vous seront remis par les membres des bureaux de vote, sous enveloppe cachetée.

